

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
31 JANVIER 2022
PROJET DE RÉSOLUTIONS**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue en huis clos le 31 janvier 2022 à 11h00 en visioconférence.

Ordre du jour :

- 1.1. Appel nominal
- 1.2. Constatation de l'avis de convocation
- 1.3. Ouverture de la séance extraordinaire en huis clos
- 1.4. Adoption de l'ordre du jour
- 1.5. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale- Dossier #00030869-1-80037 (07) – 2021-04-21-31
- 1.6. Levée de la séance extraordinaire.

1.1 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Paul-André David
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Christian Proulx, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Paul-André Davis.

1.2 2022-01-048 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

1.3 2022-01-049 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire à 11h00 en visioconférence et en huis-clos, conformément aux directives reçues par le ministère des Affaires municipales du Québec.

1.4 2022-01-050 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 2022-01-051 PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE- DOSSIER #00030869-1-80037 (07) – 2021-04-21-31

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

- ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil approuve les dépenses au montant de 25 740.74\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2022-01-052 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Christian Proulx

Que cette séance extraordinaire soit levée à 11h10.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022

Et j'ai signé ce 31 janvier 2022.

Martine Joanisse
Directrice générale
Greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 31 janvier 2022

Paul-André David
Maire